

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du JEUDI 10 JANVIER 2013 à 19 h.

**PRESENTS** : MM. LE BIHAN, FORTEAU, KOBIELA, GOURDES, Mme DEBRAY, M. LAPIERRE, THOMAS, Mme LE BRAS, M. ALUSSE, Mmes LE BRIS et MM. JOURDAINNE et PERCHERON.

PROCURATION : Melle CLAIRET à M. PERCHERON

ABSENT EXCUSE : néant.

Convocation du 04 janvier 2013. Secrétaire de séance : M. FORTEAU. La séance a été publique.

Vous avez reçu, avec la convocation, le compte rendu du conseil antérieur.

Le Maire précise qu'il y a lieu de rattacher au Conseil du 11 décembre 2012 une « décision modificative » concernant le remboursement à effectuer de la TASCOT (taxe sur les commerces) sur l'exercice 2012.

Avez-vous des observations à formuler ? OUI.

M. THOMAS demande qu'une annotation soit portée concernant le rappel de la demande de prélèvement mensuel pour le règlement de la facture d'eau.

Cette mention est portée et le registre est signé.

## ORDRE DU JOUR :

**COMPTABILITE** : (non prévu à l'ordre du jour mais ajouté en début de séance du Conseil du 11.12.12.)

**BUDGET COMMUNE 2012 : DECISION MODIFICATIVE n° 2** (n° 129)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de procéder aux opérations suivantes sur le budget primitif de l'exercice 2012 :

- Compte D 022	<i>Dépenses imprévues</i>	-	5.300 €
- Compte D 73928	<i>Atténuation de produits (versement TASCOT)</i>	+	5.300 €

**1) SYNDICAT MIXTE OUVERT « Eure-et-Loir NUMERIQUE » : Affiliation au CDG** : (n° 130)

Le Maire donne lecture du courrier du 10.12.2012 reçu du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale, concernant la demande d'affiliation à titre volontaire du SYNDICAT MIXTE OUVERT «Eure-et-Loir NUMERIQUE» au Centre Départemental de Gestion de la FPT d'Eure et Loir.

Conformément à l'article 30 du décret n° 85.643 du 26.06.1985, en cas d'opposition à cette affiliation, la collectivité a un délai de deux mois pour se manifester.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable à l'affiliation au Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale du Syndicat mixte « Eure-et-Loir Numérique ».

**2) RECENSEMENT DE LA POPULATION :**

a) Recensement 2013 : Rappel : Il aura lieu du 17.1.2013 au 16.02.2013. Comme convenu, un « flash info » avec photos des deux agents recenseurs a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

Ils vont commencer très prochainement la distribution des lettres d'information.

**RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS RECENSEURS** : (n° 131)

Le Maire rappelle qu'aux termes de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

Il convient donc de désigner des personnes chargées du recensement de la population.

Les agents recenseurs étant, en application des nouveaux textes, des agents de la commune et en l'absence de dispositions particulières, le recrutement et la rémunération de ces agents s'effectuent selon le droit commun du statut de la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE

- 1) De charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser,
- 2) De désigner Monsieur Gérard THOMAS Conseiller municipal coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- 3) De créer DEUX postes temporaires d'agents recenseurs et autoriser le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement.
- 4) De fixer la rémunération des agents recenseurs de la façon suivante :

En application de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26.01.1984 modifiée, pour faire face à un accroissement

temporaire d'activité ces emplois sont créés pour la période allant de 17.1.2013 au 16.2.2013.

Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordonateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.

- Les agents recenseurs seront rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle 3.
- Les agents recenseurs recevront 16,16 € pour chaque séance de formation.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

b) Courrier de l'INSEE de 12.2012 (actualisation annuelle) : La population légale en vigueur à compter du 01.01.2013 pour Saussay est de 1060 Habitants.

### **3) Demande de subvention au titre du FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION 2012 :**

(Fonds Départemental de Péréquation) pour les travaux et acquisitions réalisés sur l'exercice 2012 : (n° 132)

#### **A) BUDGET COMMUNE :**

	€
Travaux sur mairie : LEBRUN MARIE Electricité St André, éclairage extérieur, Mdt 10.02.12	HT 565.00
« « Aménagement 1° étage, Sarl BECHE Peinture Senonches, Mdt 22.02.12	HT 3.234.30
Mairie : acquisition pots et jardinières pour salle mariage, CHAPELU SAS, Mdt 24.02.12	HT 284.80
Install° 3 urinoirs école maternelle, LAGODIE Patrick Saussay, Mdt 10.02.12	HT 2.672.85
Etude diagnostic accessibilité ERP et voirie, SARL NERIOS, Mdt 22.02.12	HT 1.740.00
Fourniture de panneaux, SIGNAUX GIROD Idf, Ecquevilly, Mdt 24.02.12	HT 453.10
Acq pulvérisateur CORNU, LHERMITE Equipement Cherisy, Mdt 02.05.12	HT 1.440.00
Vestiaires sportifs : alimentation électr. LEBRUN MARIE Electricité, St André, 17.04.12	HT 445.90
Pose de borne incendie rue d'Anet, GAUDON Anet retraité, fact oubliée, Mdt du 17.4.12	HT 2.083.31
Acquisition disque dur externe secrétariat mairie, Promosoft BROU, Mdt 17.4.12	HT 130.08
Acquisition terrain DIMPAULT : bornage FORTEAU Géomètre, Mdt 20.6.12	HT 859.50
Enfouiss des réseaux, actualisation et reprise plans voirie, R du Centre, FORTEAU Géomètre, Mdt 20.6.12	HT 3.950.00
Acquisition aspirateur eau et poussière, pour gr scolaire, JM BRUNEAU, Mdt 31.08.12	HT 93.81
Acquisition four micro-ondes pour gr scolaire, PULSAT Anet, Mdt 31.08.12	HT 60.19
Fourniture portillon et treillis pour gr scolaire, PULSAT Anet, Mdt 31.08.12	HT 949.00
	<u>18.961.84</u>

Subvention sollicitée : 18.961.84 x 45 % = 8.532.83 €

#### **B) BUDGET d'EAU :**

Rue des Terres Noires : Fournit et pose vanne en bout de réseau, ART du BTP Saussay, 28.08.12	HT 1.255.75
Rue des Terres Noires : Bouches à clé de 9 particuliers au nouveau réseau d'eau, Art Btp 28.08.12	HT 3.155.00
Fournit et pose purge en bout de réseau, rues d'Ezy avant Anet, ART du BTP, 04.10.12	<u>HT 1.551.21</u>
	5.961.96

Subvention sollicitée : 5.961.96 € x 45 % = 2.682.88 €

#### **C) BUDGET d'ASSAINISSEMENT :**

Travx de raccordement au réseau d'assainist de la mairie, SNER assainissement Mdt 20.06.12	HT 2.862.71
Fournit. et pose pompe submersible, 14 rue du Centre, LYONNAISE des eaux, Mdt 27.11.12	HT 1.492.18
Fournit. et pose pompe submersible, 17 imp du Pâtis, « « Mdt 03.07.12	HT 1.602.91
Fournit. et pose pompe submersible, 48 rue d'Anet « « Mdt 03.07.12	HT 1.451.23
Fournit et pose regard de visite 21 rue du Centre « « Mdt 03.07.12	HT 1.364.37
Installation de 2 prises en charge, 19 rue du Centre, « « Mdt 21.08.12	<u>HT 1.524.00</u>
	10.297.40

Subvention sollicitée : 10.297.40 € x 45 % = 4.633.83 €

18.961.84 + 5.961.96 + 10.297.40 = 35.221.20 € x 45 % = 15.849.54

Rue des Terres Noires, revêtement voirie, EUROVIA Dreux, Mdt 13.11.12 Complément de subvention  
Travaux HT 19.986.32 € Subvention obtenue au titre du FDAIC 19.986.32 € x 25 % = 4.996.58 €

Subvention sollicitée : 19.986.32 € x 35 % = 6.995.21 €

Fourniture-pose clôture au groupe scolaire, VIBRO VALLOT Longnes, Mdt 05.10.12 Complément de subv.

Travaux HT 8.891.25 € Subvention obtenue au titre du FDAIC 8.891.25 € x 30 % = 2.667.38 €

Subvention sollicitée : 8.891.25 € x 30 % = 2.667.38 €

Soit un complément de FDAIC de

6.995.21 € + 2.667.38 € =

9.662.59

**Subvention globale sollicitée : 15.849.54 + 9.662.59 =**

**25.512.13**

#### **4) TRAVAUX DE VOIRIE :**

- **Rue de la Pierre Grise** : écoulement des eaux pluviales, compte rendu de la visite sur le terrain avec la commission d'appel d'offre et le bureau d'étude. Un relevé topographique doit être demandé avant d'étudier toute solution. Sur ce relevé, prévoir également la rue de Sorel afin d'avoir le point le plus haut.

Une solution pour l'écoulement de ces eaux pluviales serait d'ouvrir un fossé qui déboucherait dans la plaine. Le « suivi des travaux » doit être inclus dans l'étude.

Il a été constaté suite aux dernières pluies, que la nappe phréatique avait remonté.

- **Changement de la canalisation d'eau potable + branchements riverains rue du Centre** : L'étude commencera mi-janvier 2013. Le bureau d'étude a demandé que lui soit communiqué les coordonnées des riverains pour la gestion des rendez-vous pour une visite sur le terrain.

**5) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Proposition le jeudi 21 février 2013.** (M. PERCHERON sera absent mais donnera pouvoir).

**6) COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** : Les documents concernant l'adhésion à la future communauté d'agglomération ont été adressés à chaque élu.

Le choix de l'adhésion est fixé au Conseil du 21.02.2013.

Monsieur MARLEIX sera invité à cette réunion. Il s'est proposé de visiter les communes pour expliquer les enjeux d'une telle structure.

Certains élus souhaitent qu'un vote à bulletin secret soit organisé lors de ce Conseil.

#### **7) QUESTIONS DIVERSES :**

- Aménagement de voirie devant la mairie : « Ordre de Service » adressé par le bureau d'étude à l'entreprise retenue suite à l'appel d'offres. Un exemplaire a été réceptionné en mairie. Entreprise retenue : EIFFAGE pour un montant de 169.869 €.

Un courrier sera adressé aux entreprises qui n'ont pas été retenues (COLAS et STAR Ile de France).

- **Enfouissement des réseaux aériens** : Le Maire précise qu'un courrier a été reçu du Syndicat Départemental des Energies (SDE) pour savoir si en plus des travaux d'enfouissement des réseaux sur l'exercice 2013, le Conseil prévoyait une poursuite des travaux d'enfouissement des réseaux aériens en 2014 car en cas de réponse positive il faut se positionner maintenant.

Vote : Avis favorable pour une extension et un enfouissement de 2014. Finir la rue du Pont Saint Jean.

Il est demandé lors de ces travaux d'enfouissement, s'il serait possible de procéder au changement de la canalisation d'eau potable.

- Réseau d'eau : sectorisation par pose de vannes d'ouverture et de fermeture.

Devis reçus de l'entreprise ART DU BTP à Saussay.

Coût de la première partie de la sectorisation : 10.508 € HT.

D'autres travaux sont à réaliser sur le réseau d'eau potable. En 2013, il sera nécessaire de solliciter un emprunt conséquent pour leur financement.

- Cérémonie des vœux du Maire : le vendredi soir 11.01.2013. Les habitants sont invités.

#### **8) TOUR DE TABLE :**

**Colis distribué par le CCAS** (centre communal d'action sociale) aux habitants de plus de 65 ans:

Il est confirmé en Conseil que la liste des bénéficiaires est établie en fonction des différentes inscriptions sur la liste électorale. Il est indispensable d'avoir une base solide pour déterminer le nombre de colis à acheter. Un entrefilet a été noté dans le bulletin municipal afin d'inciter les gens à s'inscrire, même s'ils ne font pas la démarche de voter.

**Eclairage public** :

- une tournée générale de contrôle va avoir lieu lors de l'enlèvement par l'entreprise d'électricité des guirlandes lumineuses de Noël.

- Acquisition de guirlandes de Noël à acheter pour renouvellement et extension en fonction de la dernière tranche d'enfouissement des réseaux et de l'installation de nouveaux candélabres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

Le Maire,

Jacques LE BIHAN